



Emprunter à l'artothèque

Pour bénéficier des services de l'artothèque, vous pouvez vous abonner sur place. L'abonnement est valable un an de date à date.



[Vous pouvez télécharger le flyer qui reprend toutes ces informations ici.](#)

Abonnements

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

Mentions légales

✓ OK, tout accepter

Personnaliser

> **Abonnement musée et artothèque: 30€.**

Vous pouvez également souscrire un abonnement réseau *pass' média* constitué des médiathèques de Brest, Guilers, Guipavas, Gouesnou, Le Relecq-Kerhuon et Plouzané.

- > **Abonnement Pass'media à 18 €** pour les usagers domiciliés dans les communes de Brest, Guilers, Guipavas, Gouesnou, Plouzané ou Le Relecq-Kerhuon.
- > **Abonnement Pass'media** pour les usagers habitant hors de ces 6 communes et ayant plus de 25 ans à **28 €.**
- > Carte jeune (18 à 24 ans) habitant les 6 communes : **gratuit**
- > Carte jeune (18 à 24 ans) extérieur aux 6 communes : **10€**



Plus d'informations ici: <https://bibliotheque.brest-metropole.fr/iguana/www.main.cls?surl=passmedia> ↗

Professionnels

Établissements scolaires/ Enseignants/ ATSEM/assistantes maternelles de Brest métropole

Possibilité d'exonération du paiement de l'abonnement au prêt, sur présentation d'une pièce justificative et selon conditions.

Collectivités/Entreprises/Établissements et associations

100 € pour un abonnement valable un an et la possibilité d'emprunter 10 œuvres tous les deux mois. (sur rendez-vous)

Le prêt d'œuvres d'art est soumis à des conditions particulières :

- > l'inscription s'effectue sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et d'une attestation de responsabilité civile. (Vérifier au préalable auprès de votre assurance que celle-ci prend bien en charge les biens alloués ou confiés.)
- > le prêt est accessible aux personnes de plus de 18 ans.
- > le prêt est d'une œuvre d'art pour deux mois.
- > un carton renforcé avec poignées ou une housse de transport sont prêtés pour le transport des œuvres.

Lors de votre premier emprunt, il vous sera remis un règlement de prêt qui une fois signé vous engage à respecter les conditions de prêt. Les œuvres sont sous la responsabilité de l'emprunteur. Il convient de ne pas les désencadrer, ne pas les accrocher à proximité d'une source de chaleur ou dans un lieu humide, ni de les exposer aux rayons directs du soleil ou de la lune.

Les horaires de prêts à l'artothèque:

- > Pour les particuliers, **du mercredi au samedi de 10h à 11h30 et de 14h à 17h30.**
- > Pour les collectivités et professionnels, uniquement sur rendez-vous.

Dernière mise à jour le : **11 juin 2020**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

Musée des beaux-arts de Brest
24 rue Traverse, 29200 Brest

...
Tel. : 02 98 00 87 96
musee-beaux-arts@brest-metropole.fr
facebook.com/museebrest

